







A Poitiers, le 14 avril 2020

A l'attention de Madame la Rectrice de l'Académie de Poitiers

Objet: Titularisation des fonctionnaires stagiaires 2019-2020.

À l'attention de Madame la Rectrice de l'Académie de Poitiers.

La fermeture des écoles et la mise en place du confinement depuis la mi-mars constituent une situation sans précédent. Ces mesures d'ordre public ont accentué la disparité des conditions de vie et de travail des enseignant-es, notamment stagiaires. Certain-es sont seul-es ou isolées tandis que d'autres sont en famille ou peuvent bénéficier de l'aide de leurs proches ; certain-es disposent d'un équipement informatique et d'un bon accès à Internet tandis que d'autres n'ont pas d'outils numériques ; certains encore travaillent en équipe avec leurs collègues tandis que d'autres sont seuls pour assumer la complexe et difficile "continuité pédagogique". Beaucoup ont des enfants à charge. Certain-es sont touché-es par la maladie dans leur environnement proche. S'il demeure difficile de préciser les conditions de travail et d'études que connaît chacun d'eux, c'est dans un contexte difficile et anxiogène que les fonctionnaires stagiaires doivent valider leur année de Master et obtenir leur titularisation.

Concernant ceux qui sont sous votre autorité, les syndicats de la FSU (SNUipp-FSU, SNES-FSU, SNEP-FSU, Snesup-FSU) ont consulté des stagiaires (PE, PLC) des centres de l'académie (Poitiers, Niort, Angoulême ou La Rochelle) : leurs retours mettent en évidence un certain nombre de points communs :

- Les stagiaires font part d'une **surcharge importante** de travail, liée notamment à la mise en place et au maintien de la "continuité pédagogique" avec leurs élèves ;
- Beaucoup évoquent **le stress croissant** imputable aux incertitudes concernant le terme de l'année scolaire avec leurs élèves ;
- Certain-es évoquent **leur grande difficulté** à trouver le temps, l'énergie et la sérénité nécessaires à la conduite de front de leurs études et de leur travail enseignant ;
- Tou-tes témoignent de **leur grande inquiétude quant à leur titularisation** et aux choix qui seront opérés par l'Académie de Poitiers dans les conditions de validation.

La FSU souhaite rappeler que dans les faits, l'année de formation des stagiaires s'est arrêtée le 15 mars. Aussi, dans les conditions actuelles, n'est-il pas possible de maintenir l'ensemble des visites

prévues initialement. Cette situation ne doit cependant pas pénaliser les stagiaires et l'égalité de traitement entre eux doit être une priorité. C'est pourquoi pour ce qui concerne leur titularisation, les syndicats éducation de la FSU s'opposent à toute forme d'évaluation à distance, dont les conséquences seront, on le sait, d'accentuer encore les inégalités. Ils refusent :

- la tenue d'oraux en distanciel,
- toute évaluation portant sur le travail spécifique concernant l'effort de "continuité pédagogique" à distance mise en oeuvre par les fonctionnaires stagiaires dans le cadre du confinement.

En raison de la fermeture des écoles, les dernières visites des tuteurs/tutrices PEMF et INSPE sur les lieux de stage ne peuvent évidemment pas se dérouler.

Pour qu'un "avis" puisse être rendu pour chacun-e des stagiaires, deux solutions semblent actuellement envisagées par l'institution :

- prolonger la durée de stage pour tous les stagiaires
- s'en tenir aux rapports des premières visites et prolonger ou renouveler les seul-es stagiaires dit-es "en difficulté" avant le confinement

Aucune de ces deux mesures ne serait juste. Au-delà de leur caractère inégalitaire, que les stagiaires pourraient du reste invoquer dans des démarches de recours, elles appellent plusieurs remarques :

- Malgré l'absence de dernière visite, ils ont montré par leur implication dans la "continuité pédagogique", qu'ils étaient des professionnels engagés, soucieu-ses de leurs élèves les stagiaires sont en situation de travail à distance depuis le 16 mars, ils/elles assurent la continuité pédagogique et parfois des présences dans les écoles et établissements pour l'accueil des enfants des personnels soignants. À ce titre, ils sont déjà, comme l'ensemble des collègues, fortement mobilisés.
- Prendre en compte les seuls premiers rapports de visites et identifier, sur cette base, des stagiaires "en difficulté" pour lesquels la titularisation ne serait pas acquise serait injuste dans la mesure où ils n'ont pas pu bénéficier de l'intégralité de la formation et de l'accompagnement et que la fermeture des classes ne leur a pas permis de montrer des évolutions dans leurs pratiques.
- Prolonger tous les stagiaires, c'est ajouter de l'inquiétude à un contexte déjà très anxiogène, les maintenir 6 mois supplémentaires dans une précarité professionnelle et personnelle, et créer des conditions de suivi intenables pour les équipes de formateurs obligées d'accompagner 2 promotions simultanément et nécessiterait de renforcer les personnels de formation qui auraient à accompagner.

Au regard de la priorité absolue que représente la protection de la santé des personnels et des bouleversements dans les conditions de travail, de la vie privée et sociale provoqués par le confinement, alors que personne n'est en mesure de prédire l'issue de la crise et encore moins de dresser des "plans de sortie", il est urgent que le Rectorat de Poitiers prenne position et rassure les stagiaires. Dans l'hypothèse d'un retour en classe à court ou moyen terme, il sera indispensable de leur laisser du temps pour retrouver leurs marques et reprendre en main des classes désorientées. L'organisation de visites dans l'urgence semble difficilement envisageable tant il faudra du temps pour que chacun-e, chevronné-e comme débutant-e, puisse à nouveau faire classe dans des conditions "normales".

Dans cette situation exceptionnelle dont on commence seulement à mesurer les conséquences pyscho-sociales, la FSU souhaite que les décisions prises par le Rectorat de l'académie de Poitiers soient les plus protectrices et les plus générales possible afin d'éviter les risques liés à tout traitement "au cas par cas". La FSU demande que l'ensemble des fonctionnaires stagiaires soit validé dans la limite où aucun rapport de visite antérieur au confinement ne témoigne d'une posture professionnelle laissant craindre pour la sécurité des élèves.

Celle mesure exceptionnelle doit être liée à une réflexion sur la formation interrompue de cette promotion. Celle-ci n'a pas pu être dispensée dans son intégralité et certains stagiaires pourraient se trouver dans une situation de fragilité, sans accompagnement avec un temps plein à la rentrée. Dans le contexte inédit que nous connaissons, et afin de permettre à tous les stagiaires de démarrer leur carrière dans les meilleures conditions possibles en tenant compte de la situation exceptionnelle de leur année de formation, la FSU demande à ce que les stagiaires 2019-2020 bénéficient en T1 d'un complément de formation, sur temps de service, à hauteur de 20% de leur service dû. Pour les stagiaires dits "en difficulté", ou pour tou-tes celles et ceux qui en expriment le besoin, la FSU demande que le temps de formation puisse représenter un mitemps du service dû et que des dispositifs d'aide soient mis en place selon la spécificité de chaque degré (organisation par bassin ou département, en filé ou en massé...).

C'est la seule façon juste et équitable de prendre en compte, sans pénaliser les stagiaires, le manque de formation que cette promotion a eu à subir.

Veuillez croire, Madame la Rectrice, en notre profond attachement au service public d'éducation.

Pour le SNEP-FSU, Christophe Mauvillain

Pour le SNES-FSU, Alain Heraud

Pour le SNESUP-FSU, Muriel Coret

Pour le SNUipp-FSU 16, Elise Moreau

Pour le SNUipp-FSU 17, Nathalie Maillet, Christine Gouribond et Guy Grizet

Pour le SNUipp-FSU 79, Julie Couprie et Lydie Palpacuer

Pour le SNUipp-FSU 86, Gilles Tabourdeau